

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 12 avril 2019 N°1167

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'Industrie établit sa feuille de route

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a accueilli la première réunion du Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'Industrie, ce vendredi 12 avril, en présence de ses 6 membres permanents. Présidé par Sylvie Leyre, le Conseil est composé de Philippe Darmayan, Margaret Johnston-Clarke, Philippe Portier, Christelle Toillon et Nathalie Vaxelaire.

La création de ce Conseil, actée le 5 mars 2019 lors du Comité exécutif du Conseil national de l'industrie, est partie de deux constats : il faut davantage de femmes dans l'industrie et il est urgent d'y améliorer leur visibilité et leur leadership. En effet, l'industrie est un secteur où le taux d'emploi des femmes est particulièrement faible (29% des salariés) et où, malgré les actions menées par les entreprises, la proportion n'augmente pas depuis près de 30 ans. De plus, les femmes y occupent majoritairement des fonctions support et sont souvent exclues de la conception et de la production. Enfin, elles restent peu présentes dans les fonctions de direction (moins de 20% des comités exécutifs).

Face à ce double constat, l'Etat s'est doté d'une législation reconnue comme la plus avancée dans le monde avec notamment la mise en œuvre de l'index de mesure de l'égalité femmes-hommes dans les entreprises mis en place par le ministère du Travail. Mais les pratiques doivent également évoluer.

La volonté du Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'Industrie est donc d'enclencher un changement des représentations et des pratiques. Lors de leur première réunion, les membres du Conseil ont établi une feuille de route en 5 chapitres pour féminiser les métiers de l'industrie :

- **1.** L'orientation professionnelle des jeunes femmes dès l'école, et la façon dont on peut les amener vers les formations techniques et les carrières industrielles ;
- **2.** Le recrutement des jeunes femmes et, de manière plus générale, l'amélioration de l'attractivité de l'industrie auprès des jeunes ;
- 3. La gestion des talents féminins tout au long de leur carrière ;
- 4. La gestion de la parentalité, du temps de travail et la question des conditions de travail ;
- **5.** L'accession aux fonctions de direction.



Le Conseil a prévu de se réunir à la mi-mai, avec pour objectif de préparer un plan d'actions pour le prochain Conseil national de l'industrie qui se tiendra le 23 mai, sous la présidence du Premier ministre.

Suite à cette réunion, **Agnès Pannier-Runacher** et **Sylvie Leyre** se sont rendues sur le site Sanofi-Aventis de Maisons-Alfort où l'entreprise a mis en place des partenariats avec les écoles et les universités, des programmes de développement et de mentorat pour les femmes, et pris des mesures visant à rendre le cadre de travail plus flexible et donc à favoriser un environnement plus inclusif où chacun peut réussir. Signe de ce travail exemplaire mené par Sanofi-Aventis en matière de mixité et d'égalité professionnelle, l'entreprise a obtenu la note de 98 sur 100 de l'index de l'égalité femmes-hommes mis en place dans le cadre de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » qui vise à supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré « L'enjeu n'est pas seulement un enjeu de féminisation de l'industrie, qui est évidemment important, c'est un enjeu de performance pour les industries. Les besoins de recrutement dans l'industrie ne cessent d'augmenter et nous ne parvenons pas à trouver des candidats. Il faut élargir le vivier, notamment aux femmes, qui y ont toute leur place. Elles peuvent y faire des carrières éclatantes. Il faut le faire savoir! »

Contact presse:

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr